

**2MAGAJON**

Société par actions simplifiée au capital de 18.505.910 euros  
Siège social : 1 rue Raoul Perpère, le Forum – 64100 Bayonne  
RCS Bayonne n° 889 817 508

---

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 6 FEVRIER 2026**

**PROCES-VERBAL**

Le 6 février 2026

[...]

agissant en qualité d'associé unique de la société 2MAGAJON, société susvisée, ci-après la « Société »,

**(i)** après avoir pris connaissance :

- du traité de fusion-absorption de la société ANBISO par la Société du 8 décembre 2025,
- des récépissés de dépôt du traité de fusion au Greffe du Tribunal de commerce de Bayonne du 9 décembre 2025 pour le compte de la société et de la société ANBISO,
- des copies des parutions des avis de fusion au Bodacc (Bodacc A n° 239 A du 12 décembre 2025 – annonces 1227 et 1228),
- du certificat de non-opposition du 20 janvier 2026 délivré par le Greffe du tribunal de commerce de Bayonne,

**(ii)** a pris les décisions portant sur les points suivants :

- Constatation de la réalisation de la fusion-absorption de la société ANBISO par la Société ;
- Pouvoirs pour les formalités.

**PREMIERE DECISION**

L'associé unique, après avoir pris connaissance :

- (i)** du traité de fusion-absorption de la société ANBISO par la Société du 8 décembre 2025 ;
- (ii)** des récépissés de dépôt du traité de fusion au Greffe du Tribunal de commerce de Bayonne du 9 décembre 2025 pour le compte de la société et de la société ANBISO ;
- (iii)** des copies des parutions des avis de fusion au Bodacc (Bodacc A n° 239 A du 12 décembre 2025 – annonces 1227 et 1228) ;
- (iv)** du certificat de non-opposition du 20 janvier 2026 délivré par le Greffe du tribunal de commerce de Bayonne ;

constate, en conformité avec les dispositions du traité de fusion susvisé, la réalisation définitive de la fusion de la société ANBISO avec effet différé au plan juridique au 31 janvier 2026 à 23 heures 59, et avec effet rétroactif au plan comptable et fiscal au 1<sup>er</sup> février 2025.

## DEUXIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes à l'effet d'effectuer les formalités requises.

\*\*\*

[...]

### EXTRAIT DE PROCES-VERBAL CERTIFIÉ CONFORME

**Jean Claude Dumasdelage**<sup>1</sup>  
*ès-qualités*

Signé par :

  
8F91E7480B914D6...

---

<sup>1</sup> Signé par voie électronique par l'intermédiaire du prestataire DocuSign, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil.